

DIPLÔME UNIVERSITAIRE : SENS DE LA PEINE ET ANALYSE DE PRATIQUES

PLAN DE FORMATION

04SC022K

PROGRAMME DE FORMATION

Année universitaire 2022-2023

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR Lettres et Département INFO COM</p> <p>Responsable pédagogique Jean-Philippe PIERRON Professeur des universités Jean-Philippe.Pierron@u-bourgogne.fr</p> <p>Co-responsable pédagogique Bertrand KACZMAREK Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches "Sociétés, Sensibilités, Soins" (UMR LIR3S) Bertrand.Kaczmarek@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistante de formation Laetitia TERREAU / Tél : 03 80 39 51 68</p> <p>Ingénieur de formation Franck DUBOIS / Tél : 03 80 39 36 67</p> <p>Adresse de contact formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr</p>
NB : CP = cours en présentiel, CD = cours en distanciel	
UE1 Anthropologie de la peine	18h
<ul style="list-style-type: none"> - CP : Philosophie : Les paradoxes de la peine : faut-il faire souffrir pour punir ? 3h - CP : Philosophie : Ce que signifie être coupable. 3h - CP : Sociologie : Quelles sont les fonctions sociales de la souffrance pénale ? 3h - CD : Histoire : Trajectoire de l'idée de pénitence : l'approche chrétienne. 3h - CD : Théologie islamique : quel sens pour la peine et la souffrance en islam ? 3h - CP : Philosophie : l'anthropologie contemporaine de l'AP : forces et faiblesses. 3h 	
UE2 Sécurité et dangerosité	18h
<ul style="list-style-type: none"> - CP : Sociologie : Le rôle des notions de risque et de danger dans l'identité professionnelle. 3h - CP : Sociologie : L'évaluation de la dangerosité : conséquences sur les pratiques professionnelles et les parcours des détenus. 3h - CP : Sociologie : Quelles violences en détention ? Analyse des Unités pour détenus violents. 3h - CP : Philosophie : Que produit le recours à la procédure ? Efficacité et biais. 3h - CD : Droit : Notion de protection juridique : de la protection des victimes à l'effet parapluie. 3h - CD : Philosophie : La place du risque dans la relation carcérale 3h 	

UE3 La peine comme acte de reconnaissance	18h
- CP : Philosophie : Qu'avons-nous de commun avec les condamnés ? Quel lien social pour quelle peine ?	3h
- CP : Philosophie : La notion de reconnaissance.	3h
- CP : Philosophie : La détention peut-elle être un espace commun ? Reconnaissance et relation asymétrique.	3h
- CP : Sociologie : Hors de France : la place du commun en détention : approche comparée.	3h
- CD : Sociologie : La peine comme déni de reconnaissance.	3h
- CD : Philosophie : La radicalisation, quête de reconnaissance ?	3h
UE4 Laïcité et neutralité	18h
- CP : Sociologie : A quoi sert le religieux en détention ?	3h
- CP : Psychologie : Neutralité affective et identité professionnelle.	3h
- CP : Philosophie : Distinction du sacré, du spirituel et du religieux.	3h
- CP : Philosophie : Les diverses conceptions de la laïcité : influence sur la conception de la peine.	3h
- CD : Droit : Y a-t-il une spécificité de la laïcité pénitentiaire ?	3h
- CD : Philosophie : Peut-on tenir un discours rationnel sur le religieux ?	3h
UE5 Parole et conflictualité	18h
- CP : Sociologie : Les rapports à la parole en prison ; quelle parole sur l'après-prison ?	3h
- CP : Philosophie : Les conditions d'une parole efficace ou opérante.	3h
- CP : Théâtre : ateliers de prise parole.	6h
- CD : Sociologie : Ce que produit la langue administrative.	3h
Volume horaire des enseignements	90h
Module d'analyse de pratique professionnelle encadrée ou d'un mémoire	35h
Volume horaire global de la formation	125 heures

Diplôme Universitaire Sens de la peine et analyse de pratiques

Classe entière

REFERENCE : 04SC022K

Formation continue intégrée

CALENDRIER DE LA FORMATION

Année universitaire

JOUR FERIE						
COURS						
EXAMENS ET SOUTENANCE						
Webconférence						
SUIVI PEDAGOGIQUE						

SEPTEMBRE 2022						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE 2022						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE 2022						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE 2022						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JANVIER 2023						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER 2023						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS 2023						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL 2023						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI 2023						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN 2023						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET 2023						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT 2023						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2023						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

IMPORTANT
<p>Module 1 : Anthropologie. Lieu : Dijon Présentiel : 9-10 novembre 2022 Visioconférence : matinée des 16 novembre et 30 novembre</p>
<p>Module 2 : Sécurité et dangerosité Lieu : Agen Présentiel : 7-8 décembre 2022 Visioconférence : matinée des 14 décembre et 18 janvier 2023</p>
<p>Module 3 : Commun et reconnaissance Lieu : Agen Présentiel : 1-2 février 2023 Visioconférence : matinée des 8 et 15 mars</p>
<p>Module 4 : Laïcité et neutralité Lieu : Agen Présentiel : 22-23 mars 2023 Visioconférence : matinée des 29 mars et 5 avril</p>
<p>Module 5 : Échanges de pratique professionnelle Lieu : Dijon Présentiel : 12 et 13 avril</p>
<p>Module 6 : Parole et conflictualité Lieu : Dijon Présentiel : 10-11 mai Visioconférence : matinée du 24 mai</p>
<p>Évaluations : Lieu : Dijon Présentiel : 28-29 juin 2023</p>

* Calendrier prévisionnel susceptible d'être modifié

Diplôme Universitaire Sens de la peine et analyse de pratiques

REFERENCE : 04SC022K

Formation continue intégrée

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2022/2023

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>UFR Lettres et Departement INFO COM</p> <p>Responsable pédagogique Jean-Philippe PIERRON Professeur des universités Jean-Philippe.Pierron@u-bourgogne.fr</p> <p>Co-responsable pédagogique Bertrand KACZMAREK Laboratoire Interdisciplinaire de Recherches "Sociétés, Sensibilités, Soins" (UMR LIR3S) Bertrand.Kaczmarek@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Laetitia TERREAU / Tél : 03 80 39 51 68</p> <p>Ingénieur de formation Franck DUBOIS / Tél : 03 80 39 36 67</p> <p>Adresse de contact formation.continue-lettres.philo@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

- Dispenser une formation pluridisciplinaire qui permette aux participants d'analyser plus efficacement leurs pratiques, grâce à la mise à disposition des connaissances et des méthodes des sciences humaines.
- Organiser sur le terrain des ateliers d'analyse de pratiques.
- Développer une formation qui s'appuie largement sur l'expérience des personnels et des condamnés.
- Susciter une culture commune entre intervenants différents : professionnels de l'Administration Pénitentiaire, soignants, enseignants, aumôniers, et toute personne intervenant auprès des personnes condamnées ou projetant de le faire.
- Constituer progressivement une banque de récits, analyses et témoignages de personnels et d'anciens détenus.

PUBLIC

- Personnels de l'Administration Pénitentiaire et du ministère de la Justice ;
- Partenaires de l'Administration Pénitentiaire : soignants, enseignants, aumôniers et intervenants associatifs, ou toute personne se préparant à assumer ces fonctions ;
- Étudiants envisageant les métiers de la Justice
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi

PRE-REQUIS

- Niveau du Baccalauréat et 3 années d'expériences au sein de l'administration pénitentiaire.
- élèves au sein d'une promotion de l'ENAP
- Titulaires du Baccalauréat
- Titulaires d'un Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
- Titulaires d'une capacité en Droit

FORMATEURS

- Enseignants-Chercheurs dans les domaines de philosophie, sociologie, psychologie, droit, histoire
- Professionnels des métiers de la Justice
- Comédiens et chargés de médiation en politiques publiques

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 125 heures de cours (les 2/3 ont lieu en présentiel)
- > 90 heures de Travaux Dirigés (notamment : encadrement des ateliers ou des mémoires et évaluation)
- > Les 125 heures ont lieu en 5 sessions de 2 jours ; 2 sessions à l'Université de Bourgogne, 3 à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire
- Entre chaque session, 2 demi-journées en visio-conférence.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Mise en situation
- Animation d'ateliers en établissements pénitentiaires ou en milieu ouvert

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion Wi-Fi
- Accès aux bibliothèques de l'Université de Bourgogne et à sa bibliothèque numérique (Service Commun de Documentation, ainsi qu'à celle de l'ENAP).

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

- Modalités d'accès à l'année de formation : sur dossier.
- > Le calendrier de la formation est adapté en conséquence.

L'admission est conditionnée par la réussite à une épreuve probatoire comportant l'examen d'un dossier (détail des pièces à fournir sur le dossier d'instruction préalable à la candidature).
Les étudiants salariés peuvent suivre la formation sur 2 ans

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

L'évaluation est composée de deux éléments :

- Organisation et analyse d'un atelier de réflexion ; ou rédaction d'un mémoire
- Examen écrit ou oral portant sur les enseignements reçus



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne
N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21
Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises à l'issue de la formation :

En complément de la formation dispensée au sein de l'École Nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), cette formation continue est intégrée au programme de l'ENAP dans le cadre de la formation tout au long de la vie des personnels et agents. Cette formation offre une confrontation à l'hétérogénéité des pratiques et alimente l'enrichissement professionnel pour participer au développement des compétences attendues : des connaissances juridiques et techniques intégrées à la dimension sécuritaire tout en permettant de favoriser la contribution personnelle à la réinsertion des personnes détenues, permettant de remplir un très large éventail de tâches assigné aux professionnels.

Capitaliser le savoir-faire et la parole des agents tout en amorçant une culture d'analyse de pratiques.

- Recueillir la parole d'anciens détenus pour y faire réagir les personnes actuellement détenues.
- Former des agents capables de prolonger et d'animer cette réflexion dans les établissements à long terme, auprès des agents comme des personnes détenues.

Les compétences en lien avec le domaine d'enseignement :

Mobiliser les méthodes et outils de l'analyse critique de la pratique professionnelle – en s'appuyant sur des éléments de connaissance de l'environnement professionnel.

- Mobiliser des outils conceptuels et théoriques pour examiner les questions concrètes auxquelles sont confrontés les apprenants dans leur pratique professionnelle.
- Problématiser, conceptualiser et argumenter un sujet de pratique professionnelle, qu'il s'agisse de présentations orales ou écrites.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les métiers des personnels de surveillance offrent une grande diversité de postes à des niveaux de responsabilité différents exercés en qualité de surveillant, surveillant brigadier, premier surveillant, major, lieutenant, capitaine ou commandant pénitentiaire. En effet, les surveillants pénitentiaires peuvent évoluer vers des postes d'encadrement (premiers surveillants et majors) puis accéder à des postes de commandement (lieutenant, capitaine, commandant pénitentiaire) et avoir accès à des fonctions spécialisées telles que formateur des personnels, moniteur de sport ou encore en qualité de membre d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ERIS).

<https://www.enap.justice.fr/surveillant-penitentiaire>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Formation réalisée en partenariat avec l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire.

<https://www.enap.justice.fr/>

Avec le concours des Directions Inter-régionales des services pénitentiaires (DISP) Auvergne-Rhône-Alpe, Grand-Centre Dijon et Sud-Est Marseille
Site web : <http://www.justice.gouv.fr/>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne
N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21
Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr